

Bulletin d'inscription

Soudure avec ou sans qualification EN 9606-1 ou
EN 9606-2

Participant-e

Mme Mlle M.

No AVS : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA : _____ Localité : _____

Canton : _____

Profession : _____

No de tél. privé : _____ / _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Email : _____

Employeur

Entreprise affiliée à la FVE - No d'entreprise : _____

Raison sociale : _____

Case postale : _____

Rue : _____

NPA : _____ Localité : _____ Canton : _____

Perfectionnement désiré sur les matériaux

- Aciers au carbone
 Aciers inoxydables
 Alliages d'aluminium

Perfectionnement désiré sur les procédés de soudage

- Electrodes enrobées (111)
 Tig (141)
 Mig/Mag (131/135)
 Gaz (311)

Gamme d'épaisseur

< 3mm de 3 à 12mm > 12mm à plat montante plafond

Frais d'inscription : Module 1 Entreprise cotisante CPR¹ : CHF 950.00

Module 1 Entreprise non-cotisante : CHF 1'200.00
Sous réserve de modification

Frais d'inscription : Module 2 Entreprise cotisante CPR¹ : CHF 950.00

Module 2 Entreprise non-cotisante : CHF 1'200.00
Sous réserve de modification

Position de soudage (tubes)

à plat horizontale à 45°

Frais d'inscription payés par:

Employeur Employé

- Avec certification (+ frais pour certification)
 Sans certification

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.

Frais d'examens : A la fin du module 2 (non obligatoire) CHF 550.00, pour la certification EN 9606-1 ou EN 9606-2

*Sous réserve de modification, facturés par l'Ecole
Electrodes enrobées / TIG / MIG / MAG / GAZ*

Voir conditions générales de participation aux cours

- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs
- Tout cours débuté est entièrement dû
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école
- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription
- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable

Lieu et date : _____ Signature du participant, de la participante : _____

Signature de l'entreprise : _____

(tampon de l'entreprise)